

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

**Nombre de conseillers :** L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE DOUZE MAI, à 20h01, le Conseil Municipal de la  
En exercice : 15 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
Présents : 14 la présidence de Monsieur Jean-Michel CORMORECHE, Maire.  
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Mai 2026  
Pouvoirs : 1  
Votants : 15 **PRESENTS** : Mmes CHARRET, GALLEREY, GOMES, LE BERRE, RODRIGUES, UGUEN  
Mrs ALVES, BROYER, CANCADE, CHARLET, CORMORECHE, JEAN BAPTISTE,  
MONNET, SAYLAN  
**ABSENTS EXCUSES** : N. DEPEUPIERE (pv à A. RODRIGUES)  
**Secrétaire de séance** : N. CHARRET

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1- DÉLIBÉRATIONS**

- 1- **Finances** : Tarifs de location de la salle des fêtes
- 2- **Commerces** : Participation aux travaux de rénovation de la boulangerie
- 3- **Finances** : Demande de subvention pour l'achat de matériel auprès du SDIS de l'Ain.
- 4- **Fiscalité** : Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs (CCID)
- 5- **CPINI de Chaneins-Valeins** : Modification des représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) et élus au Comité Consultatif Communal (CCC).

### **2- AUTRES DECISIONS ET AVIS**

### **3- COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

### **4- INFORMATIONS & DIVERS**

- Présentation du CPINI (centre de première intervention non intégré) par Mr Thierry DUPERRET.
- Le compte rendu du 07 avril 2026 est adopté à l'unanimité des votants.

## **I. DÉLIBÉRATIONS**

### **➤ FINANCES : TARIFS DE LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE DES FETES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026 (2026-29)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la disponibilité de la nouvelle salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3.

Monsieur le maire expose à l'assemblée son souhait de réglementer les modalités d'utilisation de la nouvelle salle des fêtes

La commission spécifique, propose les tarifs suivants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- **FIXE** les tarifs pour toute réservation de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2026, tels que définis ci-dessous;
- **APPROUVE** le règlement intérieur des conditions d'utilisation, joint en annexe
- **LAISSE** le soin à Monsieur le Maire de recouvrer les sommes correspondantes sur le compte 752 du budget Principal ;
- **LAISSE** le soin à Monsieur le Maire d'en informer la population, la Trésorerie de Châtillon Sur Chalaronne et la Mairie de Valeins.

| LOCATAIRES   | LOCATION<br>WEEK-END<br>Eté | LOCATION<br>WEEK-END Hiver |
|--|-----------------------------|----------------------------|
| <b>Petite salle et Cuisine</b>   |                             |                            |
| ASSOCIATIONS DE CHANEINS ET VALEINS<br>(1 <sup>e</sup> manifestation gratuite) | 200 €                       | 250 €                      |
| HABITANTS ET PROFESSIONNELS DE CHANEINS ET VALEINS                             | 300 €                       | 350 €                      |
| HABITANTS, ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS EXTERIEURS                           | 450 €                       | 500 €                      |
| <b>Salle complète (Grande et petite salle + cuisine)</b>                       |                             |                            |
| ASSOCIATIONS DE CHANEINS ET VALEINS<br>(1 <sup>e</sup> manifestation gratuite) | 350 €                       | 450 €                      |
| HABITANTS ET PROFESSIONNELS DE CHANEINS ET VALEINS                             | 750 €                       | 850 €                      |
| HABITANTS, ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS EXTERIEURS                           | 1000 €                      | 1100 €                     |

**NOTA** : Pour les associations de Chaneins-Valeins, le tarif mentionné correspond à la deuxième location, la première location étant offerte par la commune.

Seule une participation de 100€ sera demandée pour les frais fixes (Electricité, eau, ordures ménagères et nettoyage) + chauffage en hiver à savoir 50€ pour la petite salle et 100€ pour la grande salle.

#### ➤ **COMMERCES : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE LA BOULANGERIE (2026-30)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue un local commercial à Mme et M. Sambardier, gérants de la boulangerie.

Il informe que des travaux de rénovation ont été réalisés pour un montant total de 14 546.07 € HT,

-Peinture : Entreprise Bortolini pour 6 033.02 €

-Menuiseries : Entreprise L'Art du bois peint pour 5 541.55 €

-Pose de ventilation : Entreprise Clere pour 2 971.50€

Il informe également que des subventions ont versées pour un montant total de 4 305€

-La Région pour 2 870 €

-La communauté de communes de la Dombes pour 1 435€

VU la demande d'aide financière faite par Mr et Mme Sambardier, pour la réalisation des travaux de rénovation de la boulangerie,

VU l'inscription au budget 2026, de l'opération boulangerie

La commission « Finances » propose de participer à ces travaux à hauteur de 100%, déduction faite des subventions, soit un montant restant de **10 241.07 € HT**.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **ACCEPTE de participer aux travaux de rénovation de la boulangerie pour un montant de 10 241.07 € HT,**
- **DIS que cette participation est inscrite au budget principal 2026, opération 208**

**➤ FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL AUPRES DU SDIS DE L'AIN (2026-31)**

VU la délibération du Conseil d'administration du SDIS 01 n°060/2023 du 07 avril 2023, relative à la modification des modalités de subventionnement des communes et EPCI, sièges de services locaux d'incendie et de secours pour l'acquisition de matériel au profit exclusif de leur SLIS,

**Considérant** les besoins du service local d'incendie et de secours de Chaneins-Valeins en matériel. La commune a donc fait l'acquisition d'un moniteur patient multiparamétrique, facture HEXAMED GIROD MEDICAL pour un montant de 299.67 € HT.

Ce type de matériel étant inscrit sur la liste des matériels acquis pas les communes ou EPCI, sièges de SLIS, subventionnables par le SDIS 01, Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de déposer une demande de subvention auprès du SDIS 01.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **APPROUVE la demande de subvention auprès du SDIS 01 pour l'acquisition de matériel au profit exclusif du SLIS de Chaneins-Valeins.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération**

**➤ FISCALITE : CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) (2026-32)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou pas l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **DONNE son accord pour la liste proposée de 12 noms, afin que cette nomination puisse avoir lieu dans les conditions énoncées dans l'article 1650 du C.G.I., sous réserve de l'accord préalable des personnes.**

**➤ CPINI DE CHANEINS VALEINS : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (SPV) ET ELUS AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL (CCC) (2026-33)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2020-43 du 8 septembre 2020, par laquelle ont été désignés les représentants du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) du CPINI de Chaneins-Valeins.

Vu les élections du Conseil Municipal le 15 Mars 2026 ;

Vu que le Centre de Première Intervention de Chaneins-Valeins est représenté par les 2 communes depuis sa création en Février 1884, et qu'en conséquence, les Maires respectifs souhaitent qu'un représentant de l'administration de chacun des deux communes soit désigné ;

Considérant que, conformément à l'article 4, l'Assemblée doit désigner, les représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal, à savoir :

- Le Chef de corps, membre de droit
- Un lieutenant titulaire et un suppléant
- Un adjudant titulaire et un suppléant
- Un sergent titulaire et un suppléant
- Un caporal titulaire et un suppléant
- Un sapeur 1<sup>ère</sup> classe titulaire et un suppléant

Sur proposition des Maires de Chaneins et Valeins et du Chef de Corps du CPINI des 2 communes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

**➤ DESIGNE les représentants du CCCSPV :**

- **Président : Le Maire, Jean-Michel CORMORECHE (CHANEINS)**
- **Chef de Corps, membre de droit : Lieutenant Thierry DUPERRET**
- **Adjudant titulaire : Adjudant-chef Ludovic GONIN**
- **Sergent titulaire : Sergent-chef Rémi COSTE**
- **Sergent suppléant : Sergent Eva DUPERRET**
- **Caporal-Chef titulaire : Caporal-chef Gérard THELISSON**
- **Caporal-Chef suppléant : Caporal-chef Mickäel LACROIX**
- **Sapeur 1<sup>ère</sup> classe titulaire : 1<sup>ère</sup> classe Bastien CHAINE**
- **Sapeur 1<sup>ère</sup> classe suppléant : 1<sup>ère</sup> classe Océane DUPERRET**

**Représentant l'administration : Titulaires : Aurélie RODRIGUES (CHANEINS), Alexandre BROYER (CHANEINS), Véronique HIRSCH (VALEINS), Frédéric ORGERET (VALEINS)**

**II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS**

NEANT

**III COMPTE RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

Commission Affaires Scolaires et Péri-scolaires :

(AR) Une réunion avec la cantine a eu lieu. Il a été stipulé que la mairie reprendra la partie financière et l'association gardera la gestion administrative, le pointage des repas et le lien avec les parents d'élèves conjointement avec la mairie à la prochaine rentrée.

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports :

(CG) Le Sou des écoles demande de prévoir au budget 2027 une subvention pour un voyage scolaire. L'association souhaite également arrêter le vide-greniers et faire à la place une bourse aux jouets. La fête de l'école aura lieu le 12/06

(AR) Pour la fête du village, une buvette sera tenue par la classe en 7. Un marché nocturne aura également lieu. A ce jour 8 à 9 exposants seront présents.

(SG) La dalle de la boîte à livres pour la bibliothèque est à réaliser par l'agent technique. L'inauguration est à prévoir après l'installation.

(NC) Une rencontre a eu lieu avec la croix rouge. Un compte rendu est présenté.

(JMC) La course cycliste Auvergne Rhône Alpes aura lieu le jeudi 11/06. Appel aux bénévoles.

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale :

(AR) Une réunion pour la Lettre de Chaneins a eu lieu. Cet imprimé sera rebaptisé la Gazette.

Commission Bâtiments – Patrimoine :

(JMC) Suite au désistement du nouveau locataire de l'appartement situé 2Bis place de l'Eglise, une personne intéressée demande si, il est possible d'installer une prise de recharge pour les voitures électriques. Le stationnement pose également un problème.

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture :

(JMC) Une rencontre avec Logidia a eu lieu concernant les places de stationnement au 68 Route de Belleville. Un avenant au bail du Proxi doit être mis en place afin d'intégrer une place réservée à la livraison.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel: NEANT

Commission Intercommunalité : NEANT

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau :

(JMC) Rendez-vous le Mercredi 03/06 à 19H30 avec le maître d'œuvre pour présenter le projet d'aménagement au carrefour de la RD 17 direction Châtillon / Chalaronne.

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>IV – INFORMATIONS &amp; DIVERS</b> |
|---------------------------------------|

NEANT

| LE MAIRE                  | SIGNATURE | LE SECRETAIRE DE SEANCE | SIGNATURE |
|---------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| M. Jean-Michel CORMORECHE |           | Mme Nathalie CHARRET    |           |

La séance est levée à 22H20.